



## NÉGOCIATION ACCORD QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)



### L'UNSA très favorable à la mise en place du travail à distance pour tous les personnels !

Une enquête réalisée auprès de 5741 personnes de la Caisse des Dépôts entre le 7 et le 15 mai 2020 a révélé une forte attente des personnels pour la mise en place du travail à distance sur 1, 2 ou 3 journées par semaine. La demande émane autant des femmes que des hommes.

Un taux de réponse très élevé entre 51% et 86% selon les Directions métiers, soit 3877 personnes. Ce nombre important de répondants permet d'obtenir une bonne fiabilité des résultats.

**C'est dans ce contexte et après la période de confinement de plusieurs semaines liée à la crise sanitaire que les négociations d'un accord QVT à durée indéterminée reprennent avec les organisations syndicales représentatives.**

Outre les revendications que nous portons, à savoir :

- Pérennisation de l'expérimentation de la semaine de 4 jours.
- Pérennisation de la plage d'ouverture de service unique de 7h à 20h.
- Transfert de la Mesure d'Aménagement du Temps de Travail (MATT) de l'accord cadre vers l'accord QVT.
- Simplification des règles régissant le télétravail.
- Nouvelle charte immobilière, espace détente, restauration, ...

**le sujet n°1 sera indéniablement la mise en place du travail à distance (TOD) pour tous les personnels de l'Etablissement public.**

Les mentalités ont évolué et le regard, tant des managers que des collaborateurs, n'est désormais plus le même.



L'UNSA revendiquait en début d'année une simplification des règles régissant le Travail Occasionnel à Distance (TOD) et proposait la mise en place d'un forfait jours annuel à utiliser en tant que de besoin en accord avec son supérieur hiérarchique.

Aujourd'hui, fort du résultat de l'enquête, mais aussi des nombreux messages reçus de nos adhérents et des personnels ces dernières semaines, **l'UNSA revendique des mesures ambitieuses** :

- 
- Maintenir le télétravail fixe sur 1, 2 ou 3 jours.
  - Accorder 52 jours flottants, libres d'utilisation sur l'année.
  - Cumuler des jours de télétravail fixes et flottants.

L'UNSA demande également la mise en place de mesures financières, autour d'un forfait, visant à couvrir les coûts d'installation ou équipement spécifique (fauteuil, écran, double écran, etc...) ainsi qu'une indemnisation sous forme de tickets restaurant pour les jours travaillés en tiers lieu ou au domicile.

**Si la Direction générale ne semble pas fermée sur le sujet, plus curieusement lors de la première séance de négociation du 29 mai dernier, la CGT et le SNUP semblaient hostiles à toute discussion, allant même jusqu'à demander un report des négociations aux calendes grecques !!!**

La DRH a fourni un premier projet d'accord pour le 10 juin, puis suivront plusieurs séances de négociation avec l'objectif d'aboutir à un accord mi-juillet.

L'UNSA participera activement à cette négociation et sera force de propositions.

**L'UNSA, syndicat créateur de droits, souhaite négocier un accord gagnant/gagnant qui tient compte de vos aspirations !**

*L'UNSA, le Syndicalisme en positif !*